



Communiqué de presse

Denis JULLEMIER ; nouveau Président de l'OPH 77

Depuis le 29 juin 2015, Monsieur Brice RABASTE assure la fonction de Président du Conseil d'Administration de l'OPH 77.

Après trois années passées à diriger l'Office, Monsieur Brice RABASTE a fait le choix de quitter cette fonction pour se consacrer pleinement à ses mandats de Conseiller Départemental et de Maire de la Commune de Chelles, où il exerce cette dernière fonction depuis le 30 mars 2015.

A ce titre, le Conseil d'Administration de l'OPH 77 a donc élu Monsieur Denis JULLEMIER comme Président de l'OPH 77 en remplacement de Monsieur RABASTE, le 25 juin 2018.

Monsieur JULLEMIER est également membre du Comité exécutif et Vice-Président du Conseil départemental en charge de l'Habitat, du Logement, du Renouvellement urbain et de la Politique de la Ville. Il a été vice-président de l'OPH 77 du 29 juin 2015 à fin décembre 2017. Monsieur JULLEMIER a donc une grande expérience en matière de logement Social.



Quels enjeux pour son Président et pour l'OPH 77 ?

Dans la continuité de son prédécesseur, les enjeux sont nombreux et importants pour l'OPH 77.

● **L'amélioration de la qualité de vie pour ses locataires**

Il s'agit de poursuivre les profonds changements démarrés lors de la présidence de Monsieur Rabaste : la modernisation de l'Office, un traitement plus rapide et plus efficace des réclamations, une réduction des loyers pour donner plus de pouvoir d'achat à ses locataires, une meilleure gestion des espaces verts aux abords des résidences OPH 77, l'entretien de son parc et la poursuite de la construction de nouveaux logements, etc.

● **La mise en application de la Loi Elan**

La loi Elan conserve les grands principes du dispositif de la Loi ALUR de 2014, qui restera toutefois optionnel. Le projet de loi favorise tout d'abord le développement des observatoires des loyers afin de mieux assurer la transparence des données locatives. Le texte prévoit en outre de permettre aux agences d'urbanisme d'être agréées observatoires des loyers. La mise en place de ces observatoires locaux des loyers (OLL) sera obligatoire dans toutes les zones tendues.

● **Le renouvellement énergétique et le projet NPNRU (Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine)**

L'OPH 77 ne fait pas exception à la règle. Les enjeux sont ici très importants, puisque malgré un parc vieillissant, l'OPH 77, doit pouvoir garantir à l'ensemble de ses locataires la mixité sociale, la diversification et le désenclavement de certains quartiers. Plusieurs grands projets sont d'ores et déjà fixés pour l'OPH 77 :

- **Démarrés en 2018** : les réhabilitations à Melun, des 240 logements des tours des squares Ribot, Calmette et Sigfried, puis à la suite des travaux importants prévus sur des centaines de logements au titre du NPNRU sur les

quartiers Beauregard, Lamartine, Chateaubriant et Lorient.

- **Des réhabilitations conséquentes sont prévues en 2018** sur Vaires sur Marne, Chelles et sur le quartier de l'Almont à Melun.
- **D'autres sites feront l'objet du NPNRU** sur les communes de Moissy Cramayel, Savigny le Temple, Champs sur Marne, Noisiel et Torcy.

● **L'Audit interne sur le fonctionnement de l'Organisme**

Ce travail rendu indispensable pour améliorer la performance de l'organisme au profit des locataires et des collectivités partenaires dans un contexte de crise consiste avant tout à effectuer un état de l'existant, une analyse précise du fonctionnement de l'organisme pour :

- Identifier les dysfonctionnements éventuels.
- Apporter des axes d'amélioration.
- Moderniser l'organisme.
- Développer des outils performants et adaptés à la structure.
- Proposer de nouveaux outils innovants permettant d'être plus réactifs à l'ensemble des demandes émises auprès de l'organisme (extranet locataire, envois de SMS lors de situations de crise pour tenir informés les locataires, affichage systématique dans les halls des pannes et des interventions d'entreprises prestataires, réponses apportées sans délais suite à réclamations, etc).

À propos de l'OPH 77 :

L'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (OPH 77), est un organisme associé du Conseil Général de Seine-et-Marne. Créé en 1949 à l'initiative du Département, il a pour vocation d'aider les communes à satisfaire leurs besoins dans le domaine du logement social. Il propose au 30/06/2017, 17 598 appartements et pavillons sur 100 communes du département (hors logements gérés pour le compte de tiers).

Le Conseil Général subventionne l'OPH 77 à hauteur de 2 500 000 euros pour l'année 2015.

Denis Jullemier est également membre du Comité exécutif et Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'Habitat, du Logement, du Renouvellement urbain et de la Politique de la Ville.